



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 31.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 30.06.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

CANAL NORD FC / FONTENILLES FC du 12.04.2025 – SD3 – Poule D

Club de CANAL NORD FC

1 match automatique + 9 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : acte de brutalité/joueur hors rencontre

Public

3 points de retrait à l'équipe par révocation du sursis (12.02.24 PV N°17 23/24) + 3 points avec sursis pour les agissements du public pour cette affaire

Club de FONTENILLES FC

1 match automatique + 9 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : acte de brutalité/joueur hors rencontre

Art 13.1 du barème disciplinaire - Amende 220 €

Frais de dossier..... 45 €

Public

3 points avec sursis à l'équipe pour les agissements du public.

Affaire n°2 :

TLSE FOOTBALL SUD / TOAC 2 du 13.04.25 – SD1 Poule A

Affaire classée sans suite.